



GM AUDIT

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE RIOM

2A AUTOMOBILES

Sarl au capital de 10 000 €

7 Route de Riom

63260 AIGUEPERSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 2A AUTOMOBILES

65, boulevard Berthelot – 63000 Clermont-Ferrand – Tél. : 04 73 31 36 37

Courriel : mahinc.gilles@wanadoo.fr

SARL au capital de 2 000 €

RCS 827 687 328 00027 APE 6920 Z

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 24 juin 2025, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I - Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en oeuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société au 31 décembre 2024 est la suivante :

Sur les deux derniers exercices, la société présente un résultat d'exploitation bénéficiaire, s'établissant à environ 100 K€. Le fonds de roulement, d'un montant de 180 K€, couvre de manière très confortable le besoin en fonds de roulement, estimé à 90 K€, dégageant ainsi une trésorerie nette positive de l'ordre de 90 K€.

L'activité est en progression continue depuis deux exercices, portée notamment par une hausse des ventes de pièces détachées. Cette évolution a mécaniquement entraîné une baisse du taux de marge brute, qui s'établit à 56 % contre 66 % en 2023.

II - Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en oeuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

A Clermont-Ferrand, le 10 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes,
La Sarl GM AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Représentée par

Gilles MAHINC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles Mahinc', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.